

NOUVEAU STYLE DE SIGNIFIANT DE DROIT?

Silvane Maria MARCHESINI^{1*}

Bonjour!

C'est un plaisir de participer à cet événement, aux riches conférences du Docteur Jean-Pierre Lebrun, remarquable psychanalyste belge qui a jeté une lumière sur nos réflexions à propos de la complexité de l'inédite mutation que nous subissons dans l'organisation du lien social.

Nous nous trouvons maintenant au moment de la clôture de cet événement, organisé par le distingué Professeur José Antonio Peres Gediel et sa commission, dans l'espace spécifique créé par l'initiative du Professeur Jacinto Nelson de Miranda Coutinho, et nommé Centre de Droit et Psychanalyse du Programme de Postgraduation en Droit de l'Université Fédérale du Parana, avec la formation du groupe de recherche permanent dans cette spécificité, à partir du Cours d'Extension nommé « Le Sujet de Droit dans le Transfert », dont les élèves et professeurs sont présents. Je profite de l'occasion pour leur rendre hommage et j'engage le débat en remémorant quelques points de ce Cycle de Conférences pour mieux poser les questions.

¹ Avocate inscrite à l'Ordre des Avocats du Brésil sous le numéro 33731, Psychologue inscrite au CRP 08/11582, Titulaire d'une Maîtrise en Psychologie, Titulaire d'un Diplôme de Spécialisation et d'un DEA en Psychanalyse. Membre du noyau de recherche en Droit et Psychanalyse à l' Université Fédérale de l' État de Paraná-Br (UFPR).

e-mail: smmarchesini@yahoo.com.br

* Conférence donnée en tant que débatrice à l'occasion de l'événement intitulé - Nouveaux et invisibles liens sociaux - Droit et Psychanalyse - Cycle de conférences de Jean-Pierre Lebrun à l' Université Fédérale du Paraná, entre le 06 et le 21 août 2004.

M. Lebrun a indiqué, avec beaucoup de précision et détail, certains aspects des mutations séculaires dans le fonctionnement collectif qui opèrent dans l'intersection subjective et sociale, et qui ont de l'importance pour la construction de la *subjectivité*.

Son travail suppose cette construction à cinq niveaux : le niveau que Lacan a appelé l'*humus humain*, le niveau du *social humain*, le niveau de la *société concrète*, le niveau de la *famille* et le niveau de la *réalité psychique* du sujet.

Au premier niveau, il a rehaussé la spécificité de l'humain, vu que l'entrée dans le champ de la parole exige du sujet de s'exclure de la jouissance absolue - à la *Chose*, étant ainsi marqué par la *négation*.

La structurante subjective est fondée à partir d'une insatisfaction insurmontable. L'être émerge, donc, d'une perte, d'un moins de jouissance qui sert de fondement aussi bien à la Loi comme au désir.

Le deuxième niveau, celui de la limite, dont la négativité sert de fondement à la Loi, surgit dans le *social humain* toujours représenté par l'*interdiction de l'inceste*, en distinguant le monde naturel et celui de la culture avec l'établissement de places pour les citoyens à l'intérieur du social.

Au troisième niveau, a-t-il montré, la société organise ses normes et ses lois qui sont développées et transmises à partir de l'*interdiction fondatrice*. Des règles qui ont comme fonction de soutenir le consentement à cette perte de jouissance.

Au niveau de la *famille*, par les rapports avec les premiers autres -généralement les parents - au moyen desquels le sujet rencontre cette limite de jouissance.

Il a fait remarquer que, dans le même mouvement, il faudra à l'enfant *consentir* à renoncer à la toute-jouissance - c'est-à-dire, renoncer à toute puissance enfantine en assumant la castration symbolique - pour pouvoir accéder au désir.

Sur ces bases il a soutenu la thèse de l'existence d'une solidarité d'une perte nécessaire à chaque niveau du dispositif de construction subjective, qui établit la ligne de partage entre la jouissance et la langue, transmise comme limite nécessaire à la spécificité de l'*humus humain* et de la psychologie du désir.

Solidarité diminuée de perte-de-jouissance, actuellement remise en cause, M. Lebrun nous ayant orientés brillamment dans son travail, dans la recherche de clarté dans cette organisation sociale inédite.

Les deux premiers niveaux, à savoir, celui de l'*humus humain*, et celui du *social humain*, il les a appelés de « noyau anthropologique dur », qui distingue l'ordre symbolique de l'ordre social.

Il a cherché, de cette manière, à délimiter ce qui révèle des *contraintes* de la *structure* et ce qui n'est qu'une simple contingence historique.

Il a indiqué le symptôme d'une négativité déplacée, pulvérisée, qui annonce la suppression de la catégorie de l'impossible. C'est-à-dire la disparition de la limite qui impose un moins-jouissance, comme conséquence de la délégitimation des figures de l'autorité.

La fin d'un lien social organisé en un système d'une position d'extériorité, de place d'exception, ce qui mène au discrédit de la différence de places et de la transcendance comme logique acceptable.

La construction d'un autre régime symbolique de la vie collective.

D'un autre type de lien social, en marche vers la Complétude et l'Inconsistance.

La décision surgit alors, a-t-il indiqué - de la confrontation d'opinions, dans une discussion qui s'établit à un niveau horizontal entre des sujets non soumis au vote moral.

Une démocratie dans laquelle le lieu du pouvoir émerge comme une place vide, sans consistance.

J'ajoute ici, comme une réflexion sur une conclusion partielle de ce premier événement – qui, je l'espère, sera suivi de beaucoup d'autres avec M. Lebrun – trois observations :

1°) La Médecine, en partant méthodologiquement des «lois de cause et d'effet», considère la cause du Psychisme comme biologique, dans une vision organiciste.

Dans ses différents domaines, nous faisons remarquer la Psychopathologie Générale qui décrit systématiquement aussi les maladies mentales.

À son tour, la Psychopathologie Fondamentale, qui commence à surgir épistémologiquement, recherche la compréhension du *Pathos* humain (des souffrances de l'âme) au moyen de différentes connaissances, la philosophie, la psychologie, la psychanalyse, fondée sur la présupposition de la *manifestation de la subjectivité dans le discours*.

2°) Le Droit, quand il incorpore les règles sociales en réglementant les rapports juridiques et les autres domaines scientifiques, fonctionne comme instrument symbolique dans les ressorts public et privé, lors de la construction de la fiction qui soutient chaque individu dans les conditions nécessaires pour qu'il trouve sa place dans la société concrète.

La reconnaissance du sujet de droit fonctionne comme un mode d'insertion de l'individu dans l'organisation collective et individuelle.

Donc, un Droit éloigné de cette tâche constructive subjective ne remplit pas sa fonction organisatrice et nominative.

Le discours jus-psychanalytique, cependant, est en train d'être systématisé épistémologiquement, dans la recherche de médiations de connaissances, pour une nouvelle justification éthique de la subjectivité discursive et des rapports juridiques.

3°) La Psychanalyse se soucie de la *préservation* de la *subjectivité*.

«Comment» et «en quoi», une société à ses différents niveaux, particulier et publique, intervient dans la construction de l'appareil psychique. Elle étudie les lois qui régissent le champ de la pensée, le monde de l'âme, en plaçant la cause du psychisme dans le «consentement».

Elle s'occupe des questions étiologiques, de la référence symbolique comme cause de la subjectivité, à partir de la catégorie du vide.

Lacan, en particulier, bâtit une théorie en plaçant la cause du psychisme dans le Langage. Étant parti d'une vision structuraliste, ayant dépassé cette perspective, il ajoute la conception du Discours comme forme de *lien social*.

Lacan se rapproche ainsi du Droit et de la *rhétorique* de Chaïm Perelman, Belge, philosophe du Droit, car les deux théories inaugurent un nouveau statut discursif qui dépasse les limites de ses énonciations scientifiques particulières, aspirant toujours à une vérité toujours relative.

Nous faisons remarquer ici l'interlocution entre Lacan et Perelman, à la Société de Philosophie parisienne, le 23 avril 1960, enregistrée dans l'oeuvre des deux auteurs comme possibilité de rapprochement entre le Droit et la Psychanalyse.

«Éthique et Droit» perelmanienne et «Écrits» lacanien et, dans ce dernier, spécifiquement, les textes «L'instance de la lettre dans l'inconscient...» et «La métaphore du sujet», dans lesquels *Lacan informe au champ juridique la théorie des effets du signifiants distincts du signifié face aux manifestations de l'inconscient*.

La Théorie des Discours lacanienne (1969) a démontré, de forme logique, les différents genres de *rapport du sujet* avec la *chaîne signifiante* et avec le *Réel*, au *niveau inconscient*.

Pour expliquer comment fonctionne la chaîne discursive, Lacan est parti de l'interprétation de l'inconscient par extériorité du *signifiant maître S¹*, première marque mnémique à partir de laquelle

surgit la parole, qui *représente le sujet toujours pour l'autre signifiant, le S², savoir inconscient qui vient de la place de l'Autre.*

Lacan affirme à partir de cette constatation que : *l'inconscient est structuré comme un langage.*

Cet aphorisme indique qu'il n'existe pas de sujet qui engendre soi même.

Que le sujet surgit comme engendré dans le champ de l'Autre et dûe au champ de l'Autre.

Donc, quoique la théorie psychanalytique démontre la «vérité partielle» du désir inconscient et se fonde sur le manque comme structurant de l'être caractérisateur d'une équivocité dans le langage, elle se présente à notre avis, comme une étude indispensable à l'identification du sujet juridique, et du sujet considéré par les sciences médicales, étant donné qu'elle discourt sur le caractère irréductible de la subjectivité dans la structure discursive, et sur les différentes positions du sujet chiffré en relation ambiguë avec la vérité.

Une nouvelle médiation Psychanalyse/Droit/Médecine configure donc un enchevêtrement Réel/Symbolique/Imaginaire sur-déterminant de nouvelles identifications.

Donc, ayant Lacan énoncé que « l'inconscient c'est le social » et que « le discours est une forme de lien social », je présente ici, pour des réflexions sur les conséquences du déplacement de la pensée et du sens du pouvoir, soutenus jadis par une logique verticale et qui est en train de se horizontaliser, trois questions :

1°) Si la transcendance indiquée par l'illustre conférencier, M. Lebrun, comme point logique nécessaire à l'organisation de la pensée, ne consisterait-elle pas en un pari sur la possibilité de l'avènement d'un *nouveau style de Signifiant Maître S¹?*

C'est - à - dire, si ce n'est à partir de la Théorie des Discours lacanienne que surgit la possibilité d'un *nouveau style de discours de maîtrise scientifique*, champ discursif dans lequel se trouvent la

Médecine et le Droit, après le passage, pendant un *temps de transcendance*, par le discours Psychanalytique ?

Pour le justifier, je cite Lacan qui, en discourant sur l'Impuissance de la vérité, affirme :

« Nous arrivons enfin au niveau du discours de l'analyste. Naturellement, personne n'a signalé - c'est très curieux qu'il ne se produit rien qui ne soit le discours du maître, étant donné que S^1 , c'est celui qui vient à la place de la production. Et, comme je le disais la dernière fois quand j'ai quitté Vincennes, c'est peut-être du discours de l'analyste, si nous faisons ces ***trois quarts de tour, que peut surgir un autre style de signifiant-maître***» (LACAN, 1969, p.168) (sans italique dans l'original) Séminaire 17

Pour moi, en ce moment, le sens de ces mots, c'est que la Littérature, la Sociologie, aussi bien que d'autres domaines des sciences traditionnelles, peuvent fonctionner de manière plus effective, comme des voies de communications, des ponts, pour ainsi dire, rendant possible au Droit et à la Médecine la découverte d'un nouveau style de signifiant maître, en raison du passage par la position Discursive Psychanalytique, produit de l'état de *sublimation*.

Effet psychanalytique d'inscription du Réel/Imaginaire dans le champ Symbolique par le phénomène humain de la *Transférance*.

Une nouvelle science et un nouveau sujet, qui se soutienne au passage par la position analytique, cherchant à faire *converger la marque distinctive du sujet avec la cause de sa division* (savoir qu'il est sous la barre du *réfoulement*).

Un sujet avec parole autorisée, à partir d'un *minimum éthique* irréductible, nécessaire à l'existence de la *singularité subjective*.

La recherche d'un modèle démocratique d'autorité avec l'inscription de limites, ayant en vue la différence de places et de positions discursives.

Cela serait-il la prospection d'un nouveau style de *lieu d'exception*, occupé par celui qui serait en règle par rapport à sa loi psychique, pour ainsi dire ?

Une construction Réel/Symbolique/Imaginaire, qui rende possible décision, autorité et pouvoir, plus légitimés ?

Questionné d'une autre manière, M. Lebrun :

Croyez-vous à la construction d'un régime plus démocratique sans outre passer l'hétéronomie, dans laquelle la subjectivité se soutient de manière à occuper une *place nouvelle d'extériorité* ?

2°) Si cela ne mènerait-il pas à une *hétéronomie non hiérarchique* dans un monde où Tout individu est sacré roi ?

Ou, au contraire, une nouvelle forme de hiérarchie, avec quelques rois légitimés d'une forme plus crédible, dans une articulation de décision/autorité/pouvoir génératrice de lien social effectif ?

Cette prospection scientifique serait-elle possible au moyen du discours psychanalytique ?

3°) Si la parcelle solidaire de la perte de jouissance, qui appartient au Discours de la Médecine et du Droit, d'importants domaines dans l'ordonnation du Pouvoir Institutionnel dans sa genèse, ne fait-elle pas partie du « noyau anthropologique dur » ?

C'est-à-dire, des deux premiers niveaux, celui du *humus humain* et celui du *social humain*, qui composent l'ordre symbolique structurant de la constitution subjective, avec forte interférence, beaucoup plus que par simple contingence historique, sur les règles d'action dans l'ordre social, pour le *déclin* de la *fonction patriarcale* ?

Tout cela ayant comme résultat que toute décision, dans les ressorts particulier comme dans le public, soit prise à partir le l'imaginaire de l'égalité et de sujet collectif.

Des institutions qui s'établissent de façon falacieuse et sans réflexion sur la dimension du *Réel* et sur les points de césure aux différents lieux subjectifs discursifs.

Je présente ici mes profonds remerciements pour l'opportunité de cette interlocution, et l'assurance du plus grand respect à l'insigne maître, Monsieur Lebrun.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

BOBBIO, N. **A era dos direitos**. Rio de Janeiro: Campos, 1992.

CHEMAMA, R. **Dicionário de psicanálise**. Porto Alegre: Artes Médicas Sul, 1995.

DUSSEL, E. **Filosofia da libertação: crítica à ideologia da exclusão**. Tradução de: Georges I. Maissiat]. São Paulo: Paulus, 1995.

FERRAZ JUNIOR, T. S. **Introdução ao estudo do direito: técnica, decisão, dominação**. 3.ed. São Paulo: Atlas, 2001.

FREUD, S. **A dinâmica da transferência**. Rio de Janeiro: Imago, 1987, 2ª ed., v. XII. (Obras Psicológicas Completas de Sigmund Freud).

HABERMAS, J. A nova intransparência. A crise do estado do bem-estar social e o esgotamento das energias utópicas. In: **Novos Estudos**, [S.l.]: CEBRAP, n.18, 1987.

KAUFMANN, P. **Psicanálise & Política**. In: **DICIONÁRIO ENCICLOPÉDICO DE PSICANÁLISE: o legado de Freud e Lacan** / Editado por: Pierre Kaufmann. Tradução de: Vera Ribeiro, Maria Luiza X. de A. Borges. Consultoria de: Marco Antonio Coutinho Jorge. Rio de Janeiro: Jorge Zahar, 1996,p. 705/707.

LACAN, J. A instância da letra no inconsciente ou a razão desde de Freud. In: **Escritos**, Tradução de: Vera Ribeiro. Rio de Janeiro, Jorge Zahar, 1998.

LACAN, J. A metáfora do sujeito. In: **Escritos**, Tradução de: Vera Ribeiro. Rio de Janeiro, Jorge Zahar, 1998.

LACAN, J. **O seminário: livro 17**. O avesso da psicanálise. 1969-1970. Rio de Janeiro: Jorge Zahar, 1992a.

LACAN, J. **O seminário: livro 7**. A ética da psicanálise. Rio de Janeiro: Jorge Zahar, 1997.

LACAN, J. **O seminário: livro 8**. A transferência. Rio de Janeiro: Jorge Zahar, 1992b.

LEBRUN, J-P. **Um mundo sem limite: ensaio para uma clínica psicanalítica do social**. Tradução : Sandra Regina Felgueiras. Rio de Janeiro : Companhia de Freud, 2004.

LEBRUN, J-P. **Autorité, Pouvoir et Décision dans l'institution**. Belgica, 2004, (Texto não publicado).

MARCUSE, H. **Cultura e psicanálise**. São Paulo: Paz e Terra, 2001.

MILLER, J. A. **Percorso de Lacan: uma introdução**. Rio de Janeiro: Jorge Zahar, 1987.

NICOLESCU, B. **La science comme Temoignage** – Document de Travail in Coloque de Venice – "La science face aux confins de la connaissance: le prologue de notre passé culturel". Rapport Final, Unesco, 1986.

NICOLESCU, B. **O manifesto da transdisciplinaridade**. Tradução de: Lúcia Pereira de Souza. São Paulo: TRIOM, 1999.

PERELMAN. C. **Ética e direito**. Tradução de: Maria Ermantina Galvão. São Paulo: Martins Fontes, 1996.

PERELMAN, C. **Tratado da argumentação**: a nova retórica. Prefácio Fábio Ulhôa Coelho. Tradução de: Maria Ermantina Galvão. São Paulo: Martins Fontes, 1996.

RINALDI, D. **Ética da diferença**. Rio de Janeiro: EdUERJ: Jorge Zahar, 1996.

VEGH, I. et al. **Os discursos e a cura**. Tradução de: Miriam Celli Dysknt. Rio de Janeiro: Companhia de Freud, 2001.

WINE, N. **Pulsão e Inconsciente**: a sublimação e o advento do sujeito. Rio de Janeiro: Jorge Zahar, 1992.

WOLKMER, A. C. **Pluralismo jurídico: fundamentos de uma nova cultura no direito**. São Paulo. Alfa-Omega, 1993.

WOLKMER, A. C. Introdução ao pensamento jurídico crítico. São Paulo: Acadêmica, 1991.